

CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 24 AVRIL 2014 A 18H30

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre du mois d'avril, à 18H30 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ANDRIUZZI Jean-Michel, Maire.

Nombre des membres

Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Présents	15
Qui ont pris part à la délibération	15

Etaient présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, AZAÏS Magali, BECAMEL Françoise, CRESPIY Christophe, FROMENT Sandrine, GARCIA Jean-Marie, GERLAC Steve, LECOURT Didier, MARTELLUCCI Myriam, NARDINI Carole, PSAUME Bertrand, RIBIERE Ludovic, ROULLE René, SCHWARZ-DELRIEU Marion, VOLPELLIERE Stéphanie.

Absents excusés : néant

Monsieur GERLAC Steve a été nommé secrétaire

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 AVRIL 2014

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le compte-rendu de la séance du 4 avril a été adressé à tous les conseillers le 18 avril 2014

Après avoir délibéré le conseil approuve le compte-rendu sauf M. ROULLE René, LECOURT Didier et Mme MARTELLUCCI Myriam. Ces derniers doivent adresser leurs observations par écrit. Monsieur ROULLE demande que dorénavant dans l'ordre du jour figure la mention approbation du procès-verbal précédent.

LE BUDGET COMMUNAL PRESENTE AUX NOUVEAUX ELUS :

Monsieur LECOURT fait une présentation des notions de bases du budget communal pour les nouveaux élus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 M14

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du budget principal de la commune établi par Mme ALBEROLA, receveur pour l'exercice 2013 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune pour le même exercice.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 M49

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du budget de la M49 Assainissement établi par Mme ALBEROLA, receveur pour l'exercice 2013 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune pour le même exercice.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 LOCAL COMMERCIAL BOULANGERIE

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du local commercial boulangerie établi par Mme ALBEROLA, receveur pour l'exercice 2013 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune pour le même exercice.

BUDGET PRIMITIF 2014 M14

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2014 M14.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 758 823 €.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 523 681 €.

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	159600.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	213280.00
014	ATTENUATION DE CHARGES	112068.00
65	AUTRES CHARGES	94700.00
66	CHARGES FINANCIERES	14000.00
67	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	300.00
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	149248.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	15627.00
	TOTAL	758823.00

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES		
013	PRODUITS GESTION COURANTE	5000.00
70	PRODUITS SERVICES VENTES	50967.00
73	IMPOTS ET TAXES	324690.00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	216046.00
75	AUTRES PRODUITS GESTION	56720.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5400.00
002	RESULTAT REPORTE	100000.00
	TOTAL	758823.00

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			RESTE A REALISER
16	EMPRUNTS ET DETTES	61500.00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25000.00	14000.00
2111	ACHAT TERRAINS		147000.00
2132	IMMEUBLES DE RAPPORT	20000.00	
2138	AMENAGEMENT BATIMENTS	31060.00	
2151	RESEAUX DE VOIRIE	25000.00	
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	8000.00	
2188	AUTRES INTALLATIONS CORPORELLES	4000.00	
2315	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	20000.00	69000.00
001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	99120.00	
	TOTAL	293680.00	230000.00

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			RESTE A REALISER
10222	FCTVA	61267.00	
10223	TAXE D'AMENAGEMENT	17734.00	
1068	EXCEDENTS FONCTIONNEMENT CAPITALISES	199904.00	
13	SUBVENTIONS	29900.00	50000.00
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	149248.00	
040	OPERATIONS D'ORDRE	15627.00	
	TOTAL	473680.00	50000.00

Monsieur le Maire présente ensuite les taux d'imposition des **taxes directes locales** :

	BASE	TAUX	PRODUIT
TAXE HABITATION	1077000	11.21	120732
FONCIER BATI	694800	18.49	128469
FONCIER NON BATI	33900	69.29	23489
TOTAL			272690

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2014 et vote les taux d'imposition proposés.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2014

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions des associations et les sommes attribuées en 2014.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide l'attribution des sommes suivantes aux différentes associations pour l'année 2014.

- Union Sportive Montpezat :	1950 €
- Assoc. Symp. Parents Eleves Ecole Montpezat. :	800 €
- Club Taurin :	1770 €
- Prévention Routière :	80 €
- Protégeons notre Garrigues :	150 €
- La Boule de Montpezat :	250 €

Monsieur RIBIERE Ludovic ne prend pas part au vote.

BUDGET PRIMITIF 2014 M49

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2014 M49.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 91940.00 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 97859.00 €

SECTION EXPLOITATION DEPENSES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	10000.00
66	CHARGES FINANCIERES	24.00
023	VIREMENTS DE LA SECTION INVESTISSEMENT	66966.00
042	OPERATIONS D'ORDRE INVESTISSEMENT RESEAUX	11950.00
	TOTAL	91940.00

SECTION EXPLOITATION RECETTES		
70	PRODUITS GESTION COURANTE	6000.00
74	DOTATIONS/SUBVENTIONS	17000.00
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	10000.00
042	OPERATION D'ORDRE AMORTISSMT SUBVENTIONS	4620.00
002	RESULTAT REPORTE	54320.00
	TOTAL	91940.00

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES		
1641	EMPRUNTS	1820.00
2156	TRAVAUX	91419.00
040	OPERATION D'ORDRE	4620.00
	TOTAL	97859.00

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES		
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	18943.00
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	66966.00
040	OPERATION D'ORDRE	11950.00
	TOTAL	97859.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif M49 2014.

BUDGET PRIMITIF 2014 LOCAL COMMERCIAL BOULANGERIE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2014 concernant le local commercial boulangerie.

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES		
66	INTERETS DES EMPRUNTS	5468.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15313.00
	TOTAL	20781.00

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES		
74	PARTICIPATION COMMUNE	13000.00
75	REVENUS DES IMMEUBLES	7780.00
002	RESULTAT REPORTE	1.00
	TOTAL	20781.00

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES		
16	EMPRUNTS	13179.00
001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	32825.00
	TOTAL	46004.00

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES		
1641	EMPRUNTS	30691.00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	15313.00
	TOTAL	46004.00

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 20781.00 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 46004.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2014 du local commercial boulangerie.

INDEMNITE DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'une indemnité de conseil et de confection de budget peut être accordée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Le renouvellement du conseil municipal ayant eu lieu en mars 2014, il est nécessaire que le conseil délibère pour attribuer ces indemnités.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le versement à Mme la Comptable du Trésor de St Chaptes, chaque année du mandat 2014/2020, de l'indemnité de conseil et de confection de budget dont le montant varie en fonction de la gestion comptable s'étalant sur les 12 mois concernés
- et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches relatives à cette décision.

RENOUVELLEMENT CONTRAT SACPA

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que le contrat avec la SACPA arrive à expiration le 30 juin 2014.

Ce contrat a pour objet d'effectuer 24h/24 et 7 jours /7 :

- La capture et la prise en charge des animaux divagants (L211.22 et L211.23).
- La capture, la prise en charge et l'enlèvement en urgence des animaux dangereux (L211.11).
- La prise en charge des animaux blessés et le transport vers la clinique vétérinaire partenaire.
- Le ramassage des animaux décédés dont le poids n'excède pas 40 kg et leur prise en charge par l'équarrisseur adjudicataire.
- La gestion du Centre Animalier (fourrière animale) (L21.24 et L211.25).
- Des informations en temps réel sur l'activité de la fourrière (entrées/sorties des animaux) avec un accès direct sur le logiciel métier (code d'accès délivré sur commande).

Il convient donc de renouveler le contrat.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident de renouveler le contrat avec la SACPA pour une période de 4 ans et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire

pour signer le contrat. Le montant de la prestation est de 0.803 € HT par an et par habitant (1096 X 0.803 €) soit 880.80 € HT.

CONTRAT DE DEPOT-MANDAT DE VENTE AVEC LA STDG

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que la STDG propose que la Mairie vende des titres de transport pour leur compte.

Elle mettra à la disposition de la Mairie un matériel de vente dénommé « terminal » et un stock de titres de transport.

Après délibération, les membres du conseil acceptent cette proposition et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le contrat.

CHARTRE DE MORALITE

Monsieur le Maire indique que chaque conseiller a reçu un exemplaire de la charte de moralité proposée par les conseillers de l'opposition. Il demande aux conseillers s'ils sont d'accord sur cette charte.

Après délibération 12 conseillers se prononcent contre et 3 pour.

COMMISSIONS EXTRA MUNICIPALES

Monsieur le Maire indique que comme la date limite de dépôt de candidature est fixée au 25 avril, ce sujet sera traité lors du prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur ROULLE fait observer qu'il faudra désigner des personnes pour la commission communale des impôts directs. Ces personnes seront désignées pour le prochain conseil.

Il est envisagé que, 2 fois par an, la population puisse poser des questions au conseil municipal.

Pour le titre du journal, la population a été sollicitée. Il a été proposé l'Echo des Platanes ou la Feuille des Platanes. 10 voix pour la première proposition, 2 pour la seconde. L'Echo des Platanes est adopté.

Monsieur le Maire indique que la réunion du Syndicat AEP du Vidourle a eu lieu le 24 avril. Le président est M. HUGUES Guillaume, maire de Crespian, et le vice-président Jean-Michel ANDRIUZZI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30